

tout en protégeant cette disposition vitale que comporte le pacte de 1867.

C'est cela qui faisait dire à *La Presse*—évidemment on ne pouvait manquer d'en attribuer le mérite à M. Lesage tout comme si nous n'avions rien eu à voir avec cette décision—dans son édition du 27 janvier 1962:

D'un échange de lettres...

On parle d'un échange de lettres entre le premier ministre du Québec et l'honorable premier ministre du Canada,

Le Québec a marqué un point puisque, à la demande de M. Lesage, Ottawa consent à une solution de rechange pour ne pas imposer des subventions fédérales inacceptables dans le domaine exclusivement provincial de l'éducation.

En d'autres termes, nous qui avons des intérêts particuliers (je parle d'intérêts au sens élevé du mot) à ce que soit maintenue intacte cette clause de l'Acte fédératif de 1867, il a fallu le gouvernement conservateur, il a fallu le premier ministre actuel—qui a été décrié dans la province de Québec comme anti-canadien-français—et son gouvernement pour que soit restauré ce droit dont l'exercice appartient d'abord aux provinces qui veulent en tirer avantage.

Une autre trouvaille récente de ce parti qui, pendant 22 ans a tenu les rênes du pouvoir, c'est que le Canada est un pays bi-ethnique et bi-culturel et qu'il y a lieu de prêcher et d'étendre le bilinguisme au niveau de l'administration fédérale, et ce dans toute l'étendue du territoire. Nous avons hérité, à cet égard, d'une lourde succession, succession faite de mutisme et d'indifférence, quand ce n'était pas de refus chaque fois que l'on demandait à Ottawa une manifestation pratique du caractère bilingue de notre pays. Cette manifestation pratique, nous l'avons obtenue depuis 4 ans et 5 ans, soit depuis l'avènement d'un gouvernement conservateur au pouvoir. Je n'en ferai qu'une brève énumération pour ne pas avoir recours à des répétitions:

Introduction au Sénat et à la Chambre des communes de l'interprétation simultanée; dans plusieurs ministères, l'impression de la papeterie et des formules bilingues. Et ici, j'invite l'honorable député de Hull (M. Caron) à rendre visite à l'Imprimerie de la Reine, division qui relève de mon ministère; il constatera ce qui s'y passe aujourd'hui et pourra faire une comparaison avec ce qui s'y passait à l'époque du régime libéral.

Les cartes géographiques et l'*Atlas du Canada* sont maintenant publiés dans les deux langues. L'*Annuaire du Canada 1961* et cette autre publication importante intitulée *Le Canada 1961* ont été publiés pour la première fois simultanément dans les deux langues.

Les affiches sur les édifices publics sont devenues bilingues sur un simple mot d'ordre donné par le ministre des Travaux publics (M. Walker).

Enfin, l'impression des chèques bilingues.

Sur ce point, on a dit: «trop peu, trop tard». Pas du tout. Ni trop peu, ni trop tard.

A mon avis, monsieur l'Orateur, s'il est quelque chose qui puisse avoir une valeur d'enseignement, une valeur d'éducation, c'est précisément ce petit papier qui désormais dira partout, de Vancouver jusqu'à l'île de Terre-Neuve, qu'au Canada, il y a deux groupes distincts, deux groupes fondamentaux qui composent la communauté canadienne et qui ont les mêmes droits, les mêmes avantages et doivent recevoir le même traitement.

M. l'Orateur suppléant: Je regrette d'interrompre l'honorable ministre, mais son temps de parole est expiré.

L'hon. M. Chevrier: L'honorable ministre me permettrait-il de lui poser une question?

M. l'Orateur suppléant: Étant donné que l'honorable ministre a épuisé son temps de parole, il faudrait le consentement unanime de la Chambre avant qu'on lui pose une question.

L'hon. M. Dorion: Je vais faire un marché avec l'honorable député de l'opposition. S'il veut bien me permettre de continuer, je me ferai un plaisir de répondre à ses questions.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, si j'ai le consentement unanime de la Chambre, j'aimerais bien poser une question.

L'hon. M. Dorion: Je remercie l'honorable député de Laurier.

L'hon. M. Chevrier: J'ai dit que si j'avais le consentement unanime de la Chambre, j'aimerais à poser une question.

L'hon. M. Dorion: Je demande d'abord le consentement unanime. Si l'honorable député de Laurier veut me le donner, au nom de ses collègues, je vais continuer et il me posera ses questions. Ce sera un échange de bons procédés.

M. l'Orateur suppléant: Étant donné qu'il n'y a pas consentement unanime, l'honorable ministre ne peut continuer et l'on ne peut lui poser de question.

M. Maurice Bourget (Lévis): Monsieur l'Orateur, avant de passer aux remarques et aux félicitations que je voudrais faire au début de mon discours, je tiens à relever une observation que l'honorable secrétaire d'État (M. Dorion) a faite à l'effet que les députés libéraux de la province de Québec avaient accusé le premier ministre actuel d'être anti-canadien français. Eh bien, je tiens à rappeler à l'honorable secrétaire d'État que les